

**Procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC Avignon
tenue le 23 août 2023, à 20 h, à Pointe-à-la-Croix**

Sont présents : M. Mathieu Lapointe, préfet
Mme Nicole Lagacé, préfète suppléante et mairesse de Matapédia
M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
Mme Doris Deschênes, mairesse de Saint-André-de-Restigouche
Mme Cynthia Dufour, mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia
Mme Rachel Dugas, mairesse de Nouvelle
M. David Ferguson, maire de Ristigouche-Sud-Est
M. Rémi Lagacé, représentant de Saint-François-d'Assise
M. Jean-Claude Landry, maire de Maria
Mme Denise Leblanc, représentante de Carleton-sur-Mer
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia
M. Bruce Wafer, maire d'Escuminac

Aussi présents : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier
Mme Viviane Leblanc, secrétaire de réunion

Ordre du jour de l'assemblée :

- 1. Ouverture de la rencontre;**
- 2. Constatation du quorum;**
- 3. Adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Procès-verbal de correction (22 février 2023) – résolution CMRC-02-22-803;**
- 5. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 21 juin 2023;**
- 6. Finances :**
 - 6.1 Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS » :
 - 6.1.1 Adoption des déboursés des mois de mai et juin 2023;
- 7. Administration :**
 - 7.1 Appui - Ville de Matane : Programme d'aide financière du MAMH et du MTMD – Demande de révision – Appui à la demande de la ville d'Amqui;
 - 7.2 Représentant à l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM;
 - 7.3 Adoption du cadre de gestion Signature innovation;
 - 7.4 Nomination d'un auditeur comptable pour l'exercice financier 2023;
 - 7.5 Approbation du bail pour les locaux de Matapédia;
 - 7.6 Autorisation de dépôt du projet « Consigne » au programme Vitalisation;
 - 7.7 Autorisation d'un budget pour l'aménagement final des locaux de la MRC à Maria;
- 8. Services techniques et évaluation;**

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

9. Aménagement du territoire :

- 9.1 Certificat et/ou avis de conformité :
- 9.1.1 Municipalité de Nouvelle : règlement 410;
- 9.1.2 Municipalité de Pointe-à-la-Croix : règlement 23-397;
- 9.1.3 Ville de Carleton-sur-Mer : règlement 2023-480;
- 9.1.4 Ville de Carleton-sur-Mer : règlement 2023-481;
- 9.1.5 Ville de Carleton-sur-Mer : règlement 2023-482;
- 9.1.6 Municipalité d'Escuminac : règlement 2023-003;
- 9.1.7 Municipalité de Maria : règlement 598-23;
- 9.2 Adoption du PRMHH final;

10. Développement économique :

- 10.1 Approbation de soumission – Marketing développement économique;
- 10.2 Nomination et autorisation de signature du contrat de prêt Fonds local d'investissement (FLI);

11. Développement territorial et social :

- 11.1 Fonds d'aide et de soutien aux milieux :
 - 11.1.1 Fonds d'engagement social éolien (FES) - Recommandations du comité d'analyse Boralex;
 - 11.1.2 Fonds de développement social – Alliance;
 - 11.1.3 Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie - AMV - Recommandations du comité d'analyse;
 - 11.1.4 Fonds Vitalisation - Recommandations du comité d'analyse;
 - 11.1.5 Fonds d'engagement social éolien (FES) - Recommandations du comité d'analyse Innergex;
- 11.2 Augmentation des fonds du programme Amélioration des milieux de vie;

12. Sécurité publique;**13. Ressources humaines :**

- 13.1 Confirmation d'embauches;

14. Correspondance :

- 14.1 Liste de correspondances;

15. Période de questions;**16. Levée de l'assemblée.**

1. Ouverture de la rencontre**2. Constatation du quorum****3. Adoption de l'ordre du jour**

Document déposé :

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 23 août 2023*. 2 pages.

Il est PROPOSÉ par : Mme Rachel Dugas
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-927

D'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

4. Procès-verbal de correction (22 février 2023) – résolution CMRC-2023-02-22-803

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Procès-verbal de correction (22 février 2023)*. 27 juin 2023. 1 page.

Le procès-verbal de correction est déposé pour information à l'attention des maires.

5. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 21 juin 2023

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Procès-verbal CMRC – 21 juin 2023*. 15 pages.

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-928

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 21 juin 2023.

6. Finances

6.1 Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS »

6.1.1 Adoption des déboursés des mois de mai et juin 2023

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Déboursés de mai et juin 2023*. 30 juin 2023. 47 pages.

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-929

D'adopter les déboursés des mois de mai et juin 2023.

7. Administration

**7.1 Appui – Ville de Matane : Programme d'aide financière du MAMH et du MTMD –
Demande de révision – Appui à la demande de la ville d'Amqui**

Document déposé :

VILLE DE MATANE. *Résolution 2023-298*. 5 juin 2023. 2 pages.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Résolution CMRC-2023-08-23-930 concernant une demande d'appui de la ville d'Amqui relativement à une demande de révision à l'égard des programmes d'aide financière du MAMH et du MTMD

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-298 de la ville de Matane concernant un appui à la demande de la ville d'Amqui relativement aux programmes d'aide financière du MAMH et du MTMD – demande de révision;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités et villes comme la ville d'Amqui souhaitent, selon les priorités ciblées à leur plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts, procéder au renouvellement de plusieurs infrastructures nécessitant une attention immédiate;

CONSIDÉRANT que la ville d'Amqui a déposé des demandes d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre de divers projets;

CONSIDÉRANT que certains programmes de subvention ne tiennent pas compte adéquatement des besoins et des réalités des municipalités, par exemple en ne finançant pas l'augmentation de la capacité hydraulique des conduites;

CONSIDÉRANT que, lorsque l'aide financière ministérielle est insuffisante et inadaptée à la réalité d'une municipalité, celle-ci se voit dans l'obligation d'assumer des coûts importants qui sont susceptibles d'engendrer une répercussion directe sur le compte de taxes des citoyens ou de renoncer à son projet malgré les démarches entamées;

CONSIDÉRANT que la ville d'Amqui a dû rejeter l'ensemble des soumissions puisque celles-ci dépassaient largement le budget et le règlement d'emprunt prévus;

CONSIDÉRANT que la non-réalisation de travaux pour des raisons financières met à risque les infrastructures actuelles dont certaines sont désuètes et vieillissantes ainsi que la vitalisation de nos communautés;

CONSIDÉRANT que plusieurs tronçons de réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux doivent faire l'objet de travaux au cours des prochaines années et que les coûts nets à la charge de la municipalité doivent être au minimum afin d'assurer une saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT que d'autres programmes du MAMH, soient le programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et le programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) détermine le CMA sur la base des coûts réels;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon adhère aux motifs évoqués par la ville d'Amqui dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-930

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

Que la MRC Avignon appuie la ville d'Amqui à l'effet :

- de procéder à la révision des programmes d'aide financière pouvant subventionner les projets des municipalités afin que ces dernières tiennent compte des coûts réels des projets déterminés lors de l'ouverture des soumissions, soit de la même façon que le PRACIM ou le PRAFI;
- que les programmes reconnaissent les besoins actuels de la municipalité, ainsi que le devoir de se conformer aux normes, en autorisant l'augmentation de la capacité hydraulique des conduites et l'ajout de réseaux, le cas échéant;
- de bonifier les aides financières pour les projets déjà autorisés afin que ces derniers puissent se concrétiser dans les meilleurs délais et ainsi éviter de nouvelles demandes pour des projets en cours;
- de proposer de nouveaux programmes, et ce rapidement, proposant des critères et des investissements tenant compte des besoins de la municipalité;
- d'augmenter le pourcentage d'aide financière des différents programmes afin que ces derniers considèrent la capacité de payer des citoyens;
- de transmettre la présente résolution aux instances concernées.

Extrait de résolution : M. François Legault, premier ministre du Québec, Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M. Dany Savoie, directeur régional au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Maïté Blanchette-Vézina, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mme Catherine Blouin, députée de Bonaventure, M. Jacques Demers, président de la FQM, M. Martin Dampousse, président de l'UMQ, M. Mathieu Lapointe, président du Regroupement des MRC de la Gaspésie et les MRC du Québec

7.2 Représentant à l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM

Document déposé :

AFOGÎM. AGA septembre 2023. 1^{er} août 2023. 3 pages.

Résolution CMRC-2023-08-23-931 concernant le représentant à l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM

CONSIDÉRANT la correspondance de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les-Îles (AFOGÎM) datée du 1^{er} août 2023 relativement à son assemblée générale annuelle 2023;

CONSIDÉRANT la demande de l'AFOGÎM à l'effet que la MRC désigne, par résolution, une personne pour la MRC Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-931

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Que le conseil de la MRC désigne M. Jean-Claude Landry, maire de Maria comme représentant à l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM, prévue le 15 septembre 2023.

Extrait de résolution : M. Louis Gauthier, directeur général AFOGÎM et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

7.3 Adoption du cadre de gestion Signature innovation

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Signature innovation – Cadre de gestion du programme*. Août 2023. 25 pages.

Résolution CMRC-2023-08-23-932 concernant l'adoption du cadre de gestion Signature innovation

CONSIDÉRANT le Volet 3 – Projets « Signature innovation » de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'entente conclue, la MRC mettra en place un comité directeur qui veillera à la mise en œuvre de l'entente, conformément aux normes et aux programmes applicables, et en assurera le suivi administratif et financier et que celui-ci est notamment chargé d'élaborer un cadre de gestion qui comprend :

- un plan d'action;
- les types de projets qui seront privilégiés;
- les critères de sélection des projets;
- les taux et les seuils d'aide applicables;
- les règles de gouvernance (ex. : dates de tombée des projets) lorsque l'enveloppe sera utilisée pour participer au montage financier de projets.

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-932

Que le conseil de la MRC adopte le cadre de gestion Signature innovation et nomme les 2 élues suivantes sur le comité :

- Mme Nicole Lagacé
- Mme Denise Leblanc

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Sabrina Merceron, chargée de projet Signature innovation, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

7.4 Nomination d'un auditeur comptable pour l'exercice financier 2023

Document déposé :

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

LEBLANC BOURQUE ARSENAULT INC. *Offre de service pour l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.* Août 2023. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-08-23-933 concernant la nomination d'un auditeur comptable pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT que la MRC doit nommer un vérificateur pour l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Leblanc Bourque Arsenault inc.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. David Ferguson
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-933

De nommer Leblanc Bourque Arsenault inc. comme vérificateur pour l'année 2023.

Extrait de texte : M. Grégoire Arsenault, Leblanc Bourque Arsenault inc., M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

7.5 Approbation du bail pour les locaux de Matapédia

Document déposé :

MUNICIPALITÉ DE MATAPÉDIA. *Bail (local commercial).* Août 2023. 2 pages.

Mme Nicole Lagacé, mairesse de Matapédia se retire des discussions pour ce point.

CONSIDÉRANT l'entente survenue avec la municipalité de Matapédia pour la location de bureaux à Matapédia;

CONSIDÉRANT le loyer de 796,50 \$ par mois (plus les taxes applicables);

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-934

D'approuver le bail et de désigner M. Mathieu Lapointe, préfet, pour la signature.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

7.6 Autorisation de dépôt du projet « Consigne » au programme Vitalisation

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Résolution CMRC-2023-08-23-935 concernant le dépôt pour financement au comité d'analyse AMV / Vitalisation du projet de création d'un réseau de contenants consignés dans la MRC Avignon

CONSIDÉRANT que le projet de contenants réutilisables rejoint plusieurs objectifs de la MRC Avignon en termes de gestion des matières résiduelles, développement durable, partenariats dans le milieu, soutien aux entreprises et organismes du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC a préalablement confié au CIRADD la préparation d'un projet complet, structuré et structurant qui aura des retombées positives durables sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par le CIRADD;

CONSIDÉRANT l'opportunité de financer le projet via le Fonds de Vitalisation;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-935

Que le conseil de la MRC autorise M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier à signer le formulaire de dépôt ainsi que tous les documents relatifs à ce projet.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe

7.7 Autorisation d'un budget pour l'aménagement final des locaux de la MRC

Document déposé :

MRC AVIGNON. *MRC-Réaménagement intérieur des bureaux de Maria*. Août 2023. 17 pages.

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

8. Services techniques et évaluation

9. Aménagement du territoire

9.1 Certificats et/ou avis de conformité

9.1.1 Municipalité de Nouvelle : règlement n° 410

Document déposé :

Règlement n° 410 modifiant le règlement de zonage numéro 325.1 par la modification des articles 2.9 « définitions et interprétation », 4.1.2.1 « projet d'ensemble » et 4.2.2.3 « dispositions applicables aux lots d'angle », résolution n° 181-06-2023.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Résolution CMRC-2023-08-23-936 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 410

CONSIDÉRANT le règlement n° 410 de la municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-936

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Nouvelle pour le règlement n° 410 modifiant le règlement de zonage numéro 325.1 par la modification des articles 2.9 « définitions et interprétation », 4.1.2.1 « projet d'ensemble » et 4.2.2.3 « dispositions applicables aux lots d'angle », adopté suivant la résolution n° 181-06-2023 du 12 juin 2023.

Extrait de résolution : M. Benoit Cabot, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Nouvelle et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

9.1.2 Municipalité de Pointe-à-la-Croix : règlement n° 23-397

Document déposé :

Règlement n° 23-397 modifiant le règlement de zonage n° 21-369 pour encadrer les chenils, chatteries et tout autre type d'élevage d'animaux domestiques, résolution n° 23-0710-778.

Résolution CMRC-2023-08-23-937 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour le règlement n° 23-397

CONSIDÉRANT le règlement n° 23-397 de la municipalité de Pointe-à-la-Croix;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-937

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour le règlement n° 23-397 modifiant le règlement de zonage n° 21-369 pour encadrer les chenils, chatteries et tout autre type d'élevage d'animaux domestiques, adopté suivant la résolution n° 23-0710-778 du 10 juillet 2023.

Extrait de résolution : M. André Carrier, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Pointe-à-la-Croix et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

9.1.3 Ville de Carleton-sur-Mer : règlement n° 2023-480

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Document déposé :

Règlement n° 2023-480 modifiant le règlement n° 2009-157 portant sur les plans d'aménagement d'ensemble et modifiant la zone 223-C du règlement de zonage n° 2009-155, résolution n° 23-06-129 du 19 juin 2023.

Résolution CMRC-2023-08-23-938 concernant un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement n° 2023-480

CONSIDÉRANT le règlement n° 2023-480 de la ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Pascal Bujold
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-938

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement n° 2023-480 modifiant le règlement n° 2009-157 portant sur les plans d'aménagement d'ensemble et modifiant la zone 223-C du règlement de zonage n° 2009-155, adopté suivant la résolution n° 23-06-129 du 19 juin 2023.

Extrait de résolution : M. Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier, ville de Carleton-sur-Mer et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

9.1.4 Ville de Carleton-sur-Mer : règlement n° 2023-481

Document déposé :

Règlement n°2023-481 modifiant le règlement n°2009-155 sur le zonage afin de régir la plantation, l'entretien et l'abattage d'arbre, résolution n° 23-07-165 du 10 juillet 2023.

Résolution CMRC-2023-08-23-939 concernant un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement n° 2023-481

CONSIDÉRANT le règlement n° 2023-481 de la ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Pascal Bujold
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-939

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement n° 2023-481 modifiant le règlement n° 2009-155 sur le zonage afin de régir la

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

plantation, l'entretien et l'abattage d'arbre, adopté suivant la résolution n° 23-07-165 du 10 juillet 2023.

Extrait de résolution : M. Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier, ville de Carleton-sur-Mer et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

9.1.5 Ville de Carleton-sur-Mer : règlement n° 2023-482

Document déposé :

Règlement n° 2023-482 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la protection des paysages dans les zones forestières et de villégiatures, résolution n° 23-07-164.

Résolution CMRC-2023-08-23-940 concernant un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement n° 2023-482

CONSIDÉRANT le règlement n° 2023-482 de la ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-940

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la ville de Carleton-sur-Mer pour le règlement n° 2023-482 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la protection des paysages dans les zones forestières et de villégiatures, adopté suivant la résolution n° 23-07-164 du 10 juillet 2023.

Extrait de résolution : M. Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier, ville de Carleton-sur-Mer et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

9.1.6 Municipalité d'Escuminac : règlement n° 2023-003

Document déposé :

Règlement n° 2023-003 modifiant le règlement de zonage n° 2022-003 et le règlement n° 2021-006 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, résolution n° 2023-08-010 du 10 août 2023.

Résolution CMRC-2023-08-23-941 concernant un certificat de conformité à la municipalité d'Escuminac pour le règlement n° 2023-003

CONSIDÉRANT le règlement n° 2023-003 de la municipalité d'Escuminac;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Pascal Bujold
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-941

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité d'Escuminac pour le règlement n° 2023-003 modifiant le règlement de zonage n° 2022-003 et le règlement n° 2021-006 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, adopté suivant la résolution n° 2023-08-010 du 10 août 2023.

Extrait de résolution : M. Lamin Magnus, directeur général et greffier-trésorier, municipalité d'Escuminac et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

9.1.7 Municipalité de Maria : règlement n° 598-23

Document déposé :

Règlement n° 598-23 modifiant le Règlement d'urbanisme n° 278-89 afin d'autoriser les maisons mobiles dans la zone 100/R et d'y prévoir des normes applicables, résolution n° 138-23.

Résolution CMRC-2023-08-23-942 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Maria pour le règlement n° 598-23

CONSIDÉRANT le règlement n° 598-23 de la municipalité de Maria;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-942

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Maria pour le règlement n° 598-23 modifiant le Règlement d'urbanisme n° 278-89 afin d'autoriser les maisons mobiles dans la zone 100/R et d'y prévoir des normes applicables, adopté suivant la résolution n° 138-23 du 7 août 2023.

Extrait de résolution : M. Thomas Romagné, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Maria et M. Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

9.2 Adoption du PRMHH final

Document déposé :

MRC AVIGNON. *PRMHH*. Août 2023. 392 pages.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Résolution CMRC-2023-08-23-943 concernant l'adoption du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) dans sa version finale

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (L.Q. 2017, c. 14);

CONSIDÉRANT l'article 15, al. 1 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés qui oblige les MRC à élaborer et à mettre en œuvre un plan régional sur les milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'obligation pour les MRC d'identifier les milieux humides et hydriques de son territoire présentant un intérêt particulier pour la conservation. Comme prescrit par la Loi sur l'eau (1^{er} et second paragraphe du 2^e alinéa de l'article 15.2, chapitre C-6.2);

CONSIDÉRANT que la MRC travaille depuis 2020 à l'élaboration de son PRMHH, accompagnée de la firme PESCA Environnement, en suivant toutes les étapes du guide d'élaboration avec rigueur et en réalisant des activités de consultation tout au long du processus;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil de la MRC du 2 mars 2022, les élus de la MRC ont adopté une résolution s'engageant pour la conservation des milieux humides et hydriques dans le cadre du plan régional des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT que les ministères et communautés autochtones concernés ont pu analyser et commenter le plan;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-943

Que le conseil de la MRC Avignon adopte son plan régional des milieux humides et hydriques dans sa version finale et que celui-ci prenne effet à la suite de son approbation ministérielle afin de permettre de conserver les milieux humides et hydriques d'intérêt sur le territoire de la MRC, tout en favorisant un aménagement durable et structurant.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, M. Guillaume Allard Therrien, aménagiste adjoint et géomaticien, La MRC de La Matapédia, La MRC de La Mitis, La MRC Bonaventure, La MRC de La Matanie et le MELCCFP

10. Développement économique

10.1 Approbation de soumission – Marketing développement économique

Document déposé :

ANTILOPE. *Offre de service*. 17 août 2023. 10 pages.

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

10.2 Nomination et autorisation de signature du contrat de prêt Fonds local d'investissement (FLI)

Document déposé :

MEIE. *Contrat de prêt FLI MEIE-MRC 2023 et annexe*. 29 pages.

Résolution CMRC-2023-08-23-944 concernant la nomination d'un signataire et l'autorisation de signature du contrat de prêt FLI

CONSIDÉRANT la révision de la gestion et du déploiement des Fonds locaux d'investissement (FLI/FLS) par la FTQ et le MEIE;

CONSIDÉRANT l'importance de ces outils financiers et du partenariat avec la FTQ et le MEIE;

CONSIDÉRANT l'efficacité de ces outils financiers dans le soutien des PME et des communautés de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT le contrat de prêt du Fonds local d'investissement (FLI) entre le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que la MRC doit nommer un signataire et autoriser la signature du contrat de prêt;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Rachel Dugas
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-944

Que la MRC nomme et autorise M. Mathieu Lapointe, préfet, à signer ledit contrat.

Extrait de texte : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, M. Alexandre Vézina, sous-ministre adjoint MEIE et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

11. Développement territorial et social

11.1 Fonds d'aide et de soutien aux milieux

11.1.1 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Boralex

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-08-23-945 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Boralex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-945

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Club Bonne-Aventure inc.	Projection de cinéma plein air avec Paraloeil de Rimouski	1219 \$
MRC Avignon	Création d'un réseau de contenants réutilisables	2 000 \$

Extrait de résolution : Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, M. Claude Cyr, agent de développement territorial et Mme Frédérique Caissy, agente de développement territorial

11.1.2 Fonds de développement social - Alliance

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-08-23-946 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds de développement social - Alliance

CONSIDÉRANT le Fonds de développement social - Alliance de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Alliance;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-946

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Centre d'action bénévole Ascension-Escuminac	Je me raconte : tranche de vie des aînés Volet 4	21 994 \$

Extrait de résolution : Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, M. Claude Cyr, agent de développement territorial, M. Matthieu Paradis, agent de développement territorial et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

11.1.3 Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie - AMV – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-08-23-947 relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie

CONSIDÉRANT le Fonds de soutien à l'amélioration des milieux de vie de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets AMV;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-947

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Municipalité de Saint-François-d'Assise	Projet de garderie en milieu communautaire – volet 2	11 498 \$

Extrait de résolution : M. Claude Cyr, agent de développement territorial, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

11.1.4 Fonds Vitalisation – Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-08-23-948 relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds Vitalisation

CONSIDÉRANT le Fonds Vitalisation de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Vitalisation;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-948

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Organisme	Projet	Montant
MRC Avignon	Création d'un réseau de contenants réutilisables	100 000 \$
Le Bloc de l'Est	Réaménagement du centre d'escalade du bloc intérieur du Bloc de l'Est	60 000 \$
UPA Gaspésie-Les Îles	Étude avec Biopterre sur la production de variétés de pommes à cidre	9 500 \$
Centre Accalmie	Stabilité résidentielle avec accompagnement St-Alexis	100 000 \$

Extrait de résolution : M. Claude Cyr, agent de développement territorial, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe

11.1.5 Fonds d'engagement social éolien (FES) – Recommandations du comité d'analyse Innergex

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution CMRC-2023-08-23-949 relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Innergex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Innergex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-949

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
MRC Avignon	Création d'un réseau de contenants réutilisables	5 000 \$

Extrait de résolution : Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative, M. Claude Cyr, agent de développement territorial et Mme Frédérique Caissy, agente de développement territorial

11.2 Augmentation des fonds du programme Amélioration des milieux de vie

Résolution CMRC-2023-08-23-950 concernant l'augmentation des fonds du programme Amélioration des milieux de vie (AMV)

CONSIDÉRANT l'utilisation à ce jour du budget du Fonds AMV de 120 000 \$ pour 2023;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT les prévisions de besoins à venir qui seraient adressées au Fonds AMV et l'historique d'utilisation;

CONSIDÉRANT les disponibilités financières au FRR - Volet 2 Avignon pour 2023;

CONSIDÉRANT l'importance du maintien du soutien au développement local;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. David Ferguson
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-950

Que le budget du Fonds AMV soit bonifié de 50 000 \$, qui s'ajoutera au 120 000 \$ déjà accordé, et que ces fonds supplémentaires soient pris à même les résiduels et disponibilités du FRR - Volet 2 Avignon 2023.

Extrait de résolution : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Mme Aude Buévoz, directrice générale adjointe, M. Claude Cyr, agent de développement territorial – Gestion de programmes et Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

12. Sécurité publique

13. Ressources humaines

13.1 Confirmation d'embauches

Résolution CMRC-2023-08-23-951 concernant la confirmation de l'embauche de Mme Sabrina Merceron et M. Gérard Landry

CONSIDÉRANT le règlement 2021-003 octroyant des pouvoirs au directeur général de la MRC en matière d'embauche et de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les processus de dotation des postes à pourvoir réalisés au courant des derniers mois et les sélections effectuées;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2023-08-23-951

Que la MRC Avignon confirme l'embauche des personnes suivantes :

- Sabrina Merceron, chargée de projet Signature innovation
- Gérard Landry, chargé de projet Signature innovation

Que la direction générale fixe l'échelon et les conditions de travail applicables selon les qualifications, l'expérience et les politiques en vigueur.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Extrait de texte : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative et Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

14. Correspondance

14.1 Liste de correspondances

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Résumé de la correspondance*. 23 août 2023. 46 pages.

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par : Mme Denise Leblanc
Que l'assemblée soit levée.

CMRC-2023-08-23-952

Le préfet,
Mathieu Lapointe

Le directeur général et greffier-trésorier
David Bourdages

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____